



2016

Annexe 12



RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS :

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société :

La **CARTE** (Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne) est un acteur incontournable du marché tunisien des assurances.

Nous proposons une offre complète et performante pour la couverture de tous les besoins en assurances (dommages, santé, vie, assistance) des particuliers, des professionnels, et des entreprises. La **CARTE** occupe la place de numéro 1 dans les risques d'entreprise depuis plusieurs années (source FTUSA).

Les principaux indicateurs de la société se présentent comme suit durant les 5 derniers exercices :

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Placements	194 579 827	183 921 291	175 036 565	161 233 632	155 489 769	147 127 139	157 257 211
Provisions techniques	118 077 388	113 581 955	117 770 228	110 933 147	110 545 458	117 583 078	135 187 792
KP avant résultat	99 917 884	93 792 494	87 894 175	82 364 711	76 784 185	68 187 134	63 133 728
Résultat non vie	7 746 384	6 349 727	7 017 539	6 904 963	1 092 982	-4 330 679	8 066 218
Résultat vie					-	-	2 661 371
Résultat de l'exercice	7 360 229	8 659 012	8 516 049	6 059 950	9 070 225	9 489 666	11 096 016

Il est à préciser que la société a transféré le portefeuille vie à sa filiale CARTE-Vie le 01/01/2011. C'est ce qui explique la baisse dans le niveau des placements, des primes et des sinistres constaté en 2011 par rapport à 2010.



La situation et les performances de la société au cours des 5 derniers exercices :

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat non vie	7 746 384	6 349 727	7 017 539	6 904 963	1 092 982	-4 330 679	8 066 218
Résultat vie			-	-	-	-	2 661 371
Résultat de l'exercice	7 360 229	8 659 012	8 516 049	6 059 950	9 070 225	9 489 666	11 096 016
Primes nettes non vie	41 496 413	40 452 365	38 821 008	36 098 228	32 843 046	37 841 061	34 053 303
Sinistres nettes non vie	-26 850 465	-26 010 845	-26 235 277	-24 483 643	-25 403 326	-32 316 731	-22 465 893
Primes nettes vie			-	-	-	-	20 548 991
Sinistres nettes vie			-	-	-	-	-3 974 422
Produits des placements	7 929 797	9 400 502	7 911 819	5 002 812	15 099 333	19 091 126	6 705 370

- *Le résultat technique de la branche vie est nul depuis 2011 et ce suite à la cession du portefeuille vie.*
- *En 2016, le niveau des produits de placements a baissé par rapport à l'exercice 2015 et ce suite à une baisse au niveau des plus value de cession des actions cotées.*
- *Les émissions nettes de la branche non vie ont augmenté de 2.6%. Cette augmentation est expliquée principalement par l'amélioration des émissions de la branche RC de l'ordre de 1.1 MDT soit 66 % et les RS de 0.8 soit 55%. L'évolution des primes nettes de cession se présente comme suit :*

Libellés	Primes nettes 2016	Primes nettes 2015	Primes nettes 2014	Primes nettes 2013	Primes nettes 2012	Variation 2016/2015	En%
MALADIE	9 968 892	9 350 766	9 139 032	8 047 411	6 563 998	618 126	7%
TRANSPORT	2 678 912	2 719 666	2 809 159	2 046 093	1 914 839	-40 754	-1%
R.C	2 879 847	1 732 157	1 412 821	1 100 399	1 874 746	1 147 690	66%
RISQ.SPX	2 293 538	1 483 789	1 487 032	1 208 264	1 035 544	809 749	55%
CONSTRUCTION	136 790	2 254 665	636 580	394 129	-173 314	-2 117 874	-94%
ASSISTANCE	1 891 383	1 980 698	2 115 523	1 882 887	1 665 100	-89 315	-5%
INDIVIDUELLE	1 212 515	1 163 036	1 227 599	1 050 570	1 395 321	49 479	4%
AUTOMOBILE	16 983 236	16 462 907	17 108 951	16 947 809	16 058 352	520 329	3%
ACCEPTATION	33 286	289 937	354 044	333 611	8 726	-256 651	-89%
INCAP.INVAL.	1 591 105	1 313 496	1 187 771	1 195 174	925 542	277 608	21%
CREDIT EXPORT	268 964	93 019	- 25 920	343	7 636	175 945	189%
AVIATION	22 324	90 219	73 544	181 680	31 260	-67 896	-75%
INCENDIE	1 535 620	1 518 008	1 294 873	1 709 858	1 316 012	17 611	1%
RENTES	0	0	-	-	-	0	#DIV/0!
TOTAL	41 496 413	40 452 365	38 821 008	36 098 228	32 623 762	1 044 048	3%

- La branche non vie présente un résultat bénéficiaire de l'ordre de 7.4 MDT contre 6.3 MDT en 2015. Ce bénéfice est une résultante des performances réalisées au niveau des branches suivantes :

LIBELLES	Résultat technique 2016	Résultat technique 2015	Résultat technique 2014	Résultat technique 2013	Résultat technique 2012	Variation 2016/2015	en %
AVIATION	- 48 914	- 390 987	1 571 229	- 722 433	12 302	342 073	-87%
CONSTRUCTION	166 213	1 650 210	957 650	269 132	266 398	- 1 483 997	-90%
ASSISTANCE	296 719	925 251	1 075 804	602 095	1 155 651	- 628 532	-68%



LIBELLES	Résultat technique 2016	Résultat technique 2015	Résultat technique 2014	Résultat technique 2013	Résultat technique 2012	Variation 2016/2015	en %
INCAP.INVAL.	978 143	868 751	800 550	620 489	547 564	109 393	13%
R.C	- 1 021 699	- 114 665	- 414 154	- 574 484	623 201	- 907 034	791%
RENTES	- 142 568	- 106 939	- 58 591	- 161 046	- 353 245	- 35 629	33%
AUTOMOBILE	3 664 136	610 394	1 314 422	1 227 873	- 3 483 751	3 053 741	500%
MALADIE	- 930 735	- 452 810	- 437 795	- 506 455	- 470 134	- 477 924	106%
ACCEPTATION	27 428	57 399	258 017	207 960	- 24 833	- 29 971	-52%
INDIVIDUELLE	874 828	903 609	883 522	907 061	1 360 803	- 28 781	-3%
CREDIT EXPORT	398 818	75 563	- 116 639	35 312	- 41 747	323 255	428%
TRANSPORT	558 450	1 708 278	997 955	1 277 607	485 162	- 1 149 827	-67%
RISQ.SPX	2 371 465	203 663	83 305	1 262 633	656 611	2 167 802	1064%
INCENDIE	554 100	412 010	102 264	2 459 219	358 999	142 090	34%
TOTAL	7 746 384	6 349 727	7 017 539	6 904 963	1 092 982	1 396 657	20%

1.2 L'évolution de la société et de ses performances au cours des 7 dernières années.

Les indicateurs de la société se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
1-CHIFFRE D'AFFAIRES						
Assurances Vie						
Assurances Groupe maladie & Accidents Corporels	11 741 796	10 722 864	10 234 544	9 556 092	7 489 540	7 174 132



Assurances Automobile	25 608 515	24 833 147	24 252 683	24 959 764	25 408 952	24 057 040
Assurances Incendie, Risques techniques et divers	44 075 062	31 672 014	29 196 535	32 813 488	26 815 221	27 149 175
Assurances Transport	3 342 435	3 876 358	3 607 608	3 674 419	3 635 664	3 561 046
Autres catégories	15 259 009	14 314 767	14 031 091	13 001 312	12 306 624	11 504 611
Total	100 026 818	85 419 150	81 322 462	84 005 075	75 656 001	73 446 004
<u>2-SINISTRE REGLES</u>	-35 179 317	-45 950 165	-32 576 528	-31 263 755	-41 432 055	-40 067 694
<u>3-PROVISIONS TECHNIQUES</u>						
3-1 provisions techniques vie						
3-2 provisions pour primes non acquises NV	23 385 352	24 803 936	23 171 869	23 506 510	22 502 787	21 674 992
3-3 provisions pour sinistres à payer NV	91 368 715	85 319 014	90 792 330	83 035 163	81 539 935	89 492 684
3-4 autres provisions techniques NV	3 323 321	3 459 004	3 806 029	4 391 474	6 502 735	6 415 403
Total	118 077 388	113 581 955	117 770 228	110 933 147	110 545 458	117 583 078
<u>4-LES PLACEMENTS</u>	194 579 827	183 921 291	175 036 565	161 233 632	155 489 769	147 127 139
<u>5-RESULTATS NETS</u>	7 360 229	8 659 012	8 516 049	6 059 950	9 070 225	9 489 666
<u>6-DIVIDENDES PAR ACTION</u>						



6-1 actions anciennes souscrites	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
6-2 actions nouvelles gratuites						
6-3 actions nouvelles souscrites						

1.3 Les indicateurs spécifiques du secteur

Les indicateurs spécifiques de la société se présentent comme suit :

Principaux Ratios	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Sinistres / Primes Acquises	-35%	-54%	-40%	-37%	-55%	-55%
Primes Cédées / Primes	-59%	-53%	-53%	-57%	-55%	-48%
Résultat Techniques / Primes	19%	16%	18%	19%	3%	-11%
Résultat Net/Capitaux Propres	7%	9%	9%	7%	11%	12%
Frais d'Exploitation / Primes	-24%	-26%	-30%	-26%	-20%	-16%
Frais d'acquisition / Primes	-18%	-19%	-17%	-17%	-17%	-13%
Provisions Techniques / Total BILAN	42%	43%	45%	45%	44%	45%
Placements/Provisions Techniques	165%	162%	149%	145%	141%	131%
Produits Financiers/ Placements Financiers	4%	5%	4%	3%	10%	13%
Produits Financiers/ Primes nettes	19%	23%	19%	14%	46%	50%
Produits Financiers/ Fonds Propres	7%	9%	8%	6%	18%	25%
Capitaux Propres+Provisions Techniques/Total BILAN	79%	82%	82%	81%	79%	74%



1.4 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.

Nous n'avons pas constaté d'événements postérieurs à la date de clôture qui peuvent affecter la pertinence des informations consignées dans les états financiers de la société CARTE arrêtés au 31/12/2015.

1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nos estimations pour les perspectives futures de la société se présentent comme suit :

Rubrique	Réalisations 2012	Réalisations 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Objectifs 2016	Objectifs 2017
Primes nettes	32 843 046	36 098 228	38 821 008	40 452 365	41 496 413	52 414 627	45 646 054
Sinistres réglés	-26 753 799	-24 483 643	-26 235 277	-45 950 165	-35 179 317	-34 067 954	-36 290 680
Provisions techniques	7 037 620	387 689	585 445	-497 449	-497 449	-3 416 794	-596 939
charges de fonctionnement	-6 643 607	-8 361 367	-8 654 934	-9 554 459	-9 554 459	-9 679 328	-10 032 182
Charges techniques & non techniques	-6 424 005	-1 497 410	3 119 311	-1 039 310	-1 039 310	-1 993 053	-1 091 275
Produits des placements	15 099 333	5 002 812	7 911 819	9 400 502	7 929 797	7 924 454	11 894 695
Dépenses d'investissement	5 416 743	5 892 410	104 157	315 625	315 625	8 909 324	473 438
Résultat Brut	9 070 225	6 059 950	8 516 049	8 659 012	7 360 229	10 471 594	8 832 275

1.6 Activité en matière de recherches et développement.



Il est à noter que le secteur a été largement affecté par l'état global de l'économie Tunisienne. Ainsi, l'effort de la société est concentré dans la consolidation de son positionnement au niveau du marché. Par ailleurs, la société a lancé une recherche d'un développement à l'internationale par une prise de participation dans des sociétés du même secteur.

1.7 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers.

La société n'a procédé à aucun changement de méthode d'élaboration des états financiers.

2. PARTICIPATIONS :

2.1 L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle

Le groupe CARTE est constitué au 31 décembre 2016 de douze sociétés composées d'une société mère et de onze filiales opérant dans divers secteurs d'activité, présentées comme suit:

- CARTE assurances (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne)
- CARTE Vie
- COTIF SICAR (Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement)
- COFITE SICAF (Compagnie Financière d'investissement Tuniso-Européenne)
- CCF (Cofib Capital Finance)
- SIDHET (Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie)
- CIIM (Compagnie Immobilière industrielle et Modulaire)



- CITE (Compagnie Immobilière Tuniso-Européene)
- CODIS (Computer Distribution)
- BUSINESS TOWERS (Promotion immobilière).
- Radio IFM.

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

LA CARTE assurances (société mère)

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

• Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, l'Assurance CARTE a choisi d'être une compagnie d'assurance multi branches.

Les branches gérées par l'Assurance CARTE sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction



- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

- **Les clients**

L'assurance CARTE répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises : L'assurance CARTE s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. L'assurance CARTE est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires : Pétrole / Energie, Aviation, Construction, Hôtellerie, Industries, textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique, Finances, Transports.

Les Particuliers : L'assurance CARTE entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. L'assurance CARTE offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : maladie. L'assurance CARTE propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.



- **Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la CARTE étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers. Le capital social s'élève au 31/12/2016 à 25 MDT répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre de titre en actions	Nombre de C.I	Nombre de Total	Part du Capital (%)
MR DOGHRI HASSINE	1 225 051	1 664	1 226 715	49,07%
S.E.P.C.M	658 087	-	658 087	26,32%
UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION	226 260	-	226 260	9,05%
COFITE SICAF	-	147 681	147 681	5,91%
COTIF SICAR	-	93 581	93 581	3,74%
STEC	137 130	4 575	141 705	5,67%
PBF Amen Invest	-	60	60	0,00%
Autres	3 472	2 439	5 911	0,24%
TOTAL	2 250 000	250 000	2 500 000	100%

CARTE VIE

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie (CARTE) est une société anonyme créée en date du 23/12/2010. L'objet est la pratique des opérations d'assurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1^{er} Avril 2002.



Actionnaires	Nombre de titre en actions	Capital	Part du Capital en (%)
Assurances CARTE	1 283 150	12 831 500	98,70%
COFITE	5 000	50 000	0,38%
COTIF	340	3 400	0,02%
CITE	170	1 700	0,01%
M. Hassine Doghri	10 000	100 000	0,77%
M. Mehdi Doghri	340	3 400	0,03%
Mme Afifa Boughzou	1 000	10 000	0,08%
TOTAL	1 300 000	13 000 000	100%

COTIF SICAR

La Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement est une société d'investissement à capital risque qui a été créée le 27 Août 1996 et qui siège au 12, Av. Habib THAMEUR-1069 TUNIS. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement. La COTIF SICAR est contrôlée par la CARTE détenant 81,5 % de son capital libéré qui s'élève au 31/12/2016 à 14 855 310 dinars repartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre libérées actions	Part K (DT)	Part K (%)
Assurances CARTE	1 300 521	13 005 210	87,546%
Attijari Bank	75 000	750 000	5,05%
SEPCM	60 000	600 000	4,04%



ACTIONNAIRES	Nbre libérées	actions	Part K (DT)	Part K (%)
Confection Ras Jebel		25 000	250 000	1,68%
CITE		25 000	250 000	1,683%
COFITE		10	100	0,001%
Hassine Doghri		1	10	0,00%
TOTAL		1 485 531	14 855 310	100,00%

COFITE SICAF

La Compagnie Financière et d'Investissement Tuniso-Européenne est une société d'investissement à capital fixe qui a été créée le 28 Juin 1993 et qui siège au 12, Av. Habib THAMEUR-1069 TUNIS. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement. La COFITE SICAF est contrôlée par la CARTE détenant 75,55 % de son capital libéré et qui s'élève au 31/12/2016 à 9 000 000 dinars repartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre libérées	Actions	Part K (DT)	Part K (%)
ASSURANCES CARTE		679 990	6 799 900	75,554%
SEPCM		180 000	1 800 000	20,000%
CITE		5	50	0,001%
Autres		40 005	400 050	4,445%
TOTAL		900 000	9 000 000	100%



CCF

La Cofib Capital Finance est une société d'intermédiation boursière tunisienne qui siège au 51, Av.JUGURTHA – Mutuelleville 1002 TUNIS. Sa forme juridique est une société anonyme agréée pour exercer le négoce des valeurs mobilières, la gestion de portefeuilles pour le compte des clients et le placement des titres, son capital libéré s'élève au 31/12/2016 à 3 000 000 dinars répartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions libérées	Part (DT)	K	Part K (%)
STB INVEST	9 000	90 000		3%
MINOTERIE SOUKRA	9 000	90 000		3%
TANNE MEGISS MAGH	9 000	90 000		3%
TTS	18 000	180 000		6%
SEPCM	42 628	426 280		14%
CARTE	149 368	1 493 680		50%
COFITE	54 000	540 000		18%
N2M C	9 000	90 000		3%
HASSINE DOGHRI	4	40		0%
TOTAL	300 000	3 000 000		100%

SIDHET

La Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie est une société de gestion hôtelière constituée le 03 Mai 1968 et qui siège à l'Avenue. Hédi NOUIRA 8050 HAMMAMET. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, dont le nom commercial est LE GRAND HOTEL Hammamet – Tunisie. Son capital libéré au 31/12/2016 s'élève à 25 000 000 dinars détaillés comme suit :



ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	519 050	5 190 500	20,76%
CARTE	1 553 201	15 532 010	62,13%
CARTE Vie	200 000	2 000 000	8,00%
COFITE SICAF	223 744	2 237 440	8,95%
Financière Agache SA	2 000	20 000	0,08%
Cie Gle Financière Agricole	1 975	19 750	0,08%
Autres	30	300	0%
TOTAL	2 500 000	25 000 000	100%

CIIM

La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire est une société de promotion immobilière et locations connexes, située au 51 Av. JUGURTHA 1003-TUNIS, constituée le 03 Avril 2001 et est entrée en exploitation le 31 Décembre 2003. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, contrôlée par la CARTE et dont la structure de capital libéré se présente, au 31/12/2016 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	1 125	112 500	2,77%
COTIF SICAR	24 500	2 450 000	60,27%
CITE	2 000	200 000	4,92%
Carte Vie	10 025	1 002 500	24,66%
COFITE SICAF	999	99 900	2,46%



SEPCM	999	99 900	2,46%
STEC	999	99 900	2,46%
Autres	3	300	0,01%
TOTAL	40 650	4 065 000	100%

CITE

La Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne est une société anonyme de promotion immobilière sise à la Tour Babel - bloc A - 1er Etage - Rue Jean Jacques ROUSSEAU - 1073 MONTPLAISIR TUNIS et dont la CARTE est l'actionnaire majoritaire détenant 73% du capital social libéré qui se détail au 31/12/2015 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre libérées	Actions	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE		265 750	2 657 500	83,05%
SEPCM		32 250	322 500	10,08%
COFITE SICAF		20 000	200 000	6,25%
COGECTO		1 000	10 000	0,31%
Autres		1 000	10 000	0,31%
TOTAL		320 000	3 200 000	100%

UTIQUE GAZ

Utique Gaz est une société anonyme de production et de commercialisation de gaz industriel en cours de démarrage, installée au 14, rue des entrepreneurs, CHARGUIA 2, 1080 Tunis Aéroport. Elle a été créée le 15/12/2004. Son capital est totalement libéré au 31/12/2016 et est réparti comme suit :



ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	7 500	750 000	18,75%
LINDE	1 000	100 000	2,50%
CARTE vie	10 000	1 000 000	25,00%
CARTE	20 000	2 000 000	50,00%
COFITE SICAF	500	50 000	1,25%
CITE	500	50 000	1,25%
HASSINE DOGHRI	499	49 900	1,25%
MUSTAPHA EL HADDAD	1	100	0,005%
TOTAL	40 000	4 000 000	100%

CODIS

COMPUTER DISTRIBUTION est une société anonyme dont l'activité est le commerce de gros de tout matériel et produit informatique installée à la rue 102, Les barges du Lac, 2045 Tunis. Elle a été créée le 28 septembre 1998. Son capital social s'élève au 31/12/2016 à 2 200 000 DT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	5 784	578 400	26,29%
CARTE	9 725	972 500	44,20%
IBM TUNISIE	3 428	342 800	15,58%
ATB	3 059	305 900	13,90%
Autres actionnaires	4	400	0,02%
TOTAL	22 000	2 200 000	100%



BUSINESS TOWERS

Business Towers est une société à responsabilités limitées dont l'activité est la promotion immobilière installée 12 AVENUE HABIB THAMEUR TUNIS 1069. Elle a été créée en 2008. Son capital social s'élève au 31/12/2016 à 2 500 000 DT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE ASSURANCES	249 999	2 499 990	100,00%
AUTRES	1	10	0,00%
TOTAL	250 000	2 500 000	1

Radio IFM

Le Capital de la Radio IFM s'élève au 31/12/2016 à 1 250 000 DT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR (dont prime d'emission)	58 808	588 080	26,462%
COFITE (dont prime d'emission)	84 870	848 700	38,19%
HAMED SOYAH	75 560	755 600	34,00%
SOFIENE BOUSSETTA	2 132	21 320	0,96%
AHMED SOYAH	40	400	0,02%
JALILA SOYAH	40	400	0,02%
WASSIM BEN GHODBENE	788	7 880	0,35%
TOTAL	222 238	2 222 380	100%



2.2 Le périmètre de la consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe CARTE est composé des sociétés suivantes :

	Société	Méthode de consolidation
1	La CARTE	
2	CARTE Vie	IG
3	UTIQUE GAZ	IG
4	COFITE-SICAF	IG
5	CITE	IG
6	CIIM	IG
7	COTIF-SICAR	IG
8	SIDHET	IG
9	CODIS	IG
10	CCF	IG
11	Business Tower	IG
12	IFM	IG

IG : Intégration globale; ME : mise en équivalence

2.3 Structure du Groupe

La structure du groupe au 31/12/2016 se présente comme suit :

Société	% de contrôle 2016
----------------	---------------------------



1	La CARTE	100,00%
2	CARTE VIE	98,67%
3	UTIQUE GAZ	96,25%
4	COFITE-SICAF	75,56%
5	CITE	89,30%
6	CIIM	92,31%
7	COTIF-SICAR	89,23%
8	SIDHET	99,83%
9	CODIS	70,50%
10	CCF	67,79%
11	Business Towers	100,00%
12	RADIO IFM	64,65%

2.4 Les prises de participation ou les aliénations.

La société a une stratégie de consolidation de l'assise financière de son groupe, ainsi l'objectif est de conforter les capitaux propres des filiales.

En 2015, la société mère a participé dans l'augmentation du capital des sociétés suivantes :

Titre	Acquisition en nb 2016	Acquisition en Valeurs
COTIF	485 531	4 855 310
		4 855 310

3. ACTIONNARIAT :

3.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote :

<i>NOMS</i>	<i>Nombre d'Actions</i>	<i>C.D.V.</i>	<i>Total des Droits de Vote</i>	<i>Nationalité</i>
S.E.P.C.M. (20, Avenue Taïeb M'Hiri – Mégrine)	658 087	73 120	731 207	Tunisienne
Monsieur DOGHRI, Hassine (c/o C.A.R.T.E.)	1 225 051	136 116	1 361 167	Tunisienne
U.T.P. (139, Avenue de la Liberté – 1002-Tunis)	226 260	25 140	251 400	Tunisienne
STEC (2, Avenue Taïeb M'Hiri – Mégrine)	137 130	15 237	152 367	Tunisienne
Monsieur BEN AYED, Abdessalem (7-9, rue Jamel Abdennaceur – Tunis)	15	2	17	Tunisienne
Monsieur DOGHRI, Néjib (C/S.E.P.C.M., Avenue Taïeb M'Hiri – Mégrine)	25	3	28	Tunisienne
Madame BOUAZIZ, Emna (Chez UPCAR)	2 972	330	3 302	Tunisienne
Monsieur EL ABED, Mohamed (Chez C.A.R.T.E.)	250	28	278	Tunisienne
Monsieur BETTAIEB, Fethi (Chez C.A.R.T.E.)	187	21	208	Tunisienne
Madame feu Mr OMRI, Brahim (Chez C.A.R.T.E.)	14	2	16	Tunisienne
ROMPUS	9	1	10	Tunisienne
TOTAL	2 250 000	250 000	2 500 000	

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seul assister à l'Assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.



Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires.¹

3.3 le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

La société n'a pas mis en place une politique de rachat de ses propres actions. En effet, les actions de la société ne sont pas cotées en bourse.

4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

La société est administrée par 12 membres ou plus nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. La durée de fonction des administrateurs est de trois années. Ils sont indéfiniment rééligibles.

En cas de vacance suite à un décès, démission ou par la survenance d'une cause d'incapacité physique ou juridique d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs et au cas où le nombre des administrateurs restant est au moins égal au minimum statutaire, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, se compléter en procédant à une ou des nominations provisoires.

La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.²

¹ Article 25.3 « droit de siéger aux assemblées générales » des statuts mis à jour le 02 septembre 2009.

² Article 16 « conseil d'administration » des statuts mis à jour le 02 septembre 2009.



4.2 Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

L'assemblée Générale n'a pas accordé des délégations aux organes d'administration et de direction autre que celles prévues par les statuts relatives à leurs pouvoirs.

4.3 Rôle de chaque organe d'administration et de direction

La société est administrée par un Président Directeur Général, des directeurs généraux adjoints et un Conseil d'Administration. Le président du Conseil d'administration assure sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Le conseil délègue à cet effet tous les pouvoirs nécessaires à son président directeur général qui les exercera directement ou par délégation.³

Le conseil d'administration a des pouvoirs très étendus et sans limites pour agir en toute circonstance au nom de la société, il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserves de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées générales des actionnaires.⁴

4.4 Comités spéciaux et rôle de chaque comité

- La société a un comité de placements : il s'attarde sur l'étude des opportunités de placements et le choix en accord avec la stratégie et la réglementation en vigueur.

5. LE TITRE EN BOURSE

³ Article 22 des statuts « Fonction du président directeur général et des directeurs généraux adjoints » mis à jour en septembre 2009 e registre le 23 septembre 2009 à la recette des finances Habib Thameur

⁴ Article 19 « pouvoir du conseil d'administration » des statuts mis à jour en septembre 2009 e registre le 23 septembre 2009 à la recette des finances Habib Thameur.



5.1 L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale

Les actions de la société ne sont pas cotées en bourse.

5.2 Déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendrés.

Non applicable

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS :

6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats.

La société n'a pas prévue des dispositions spécifiques en matière de distribution et d'affectation du résultat. Ainsi, l'Assemblée Générale des actionnaires peut décider librement l'affectation des bénéfices après le prélèvement des réserves légales.

C'est ce qui a été précisé au niveau de l'article 31 « affectation et répartition des bénéfices » des statuts de la société mis à jour le 02 septembre 2009.

6.2 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Par ailleurs, nous assurons une politique de distribution très intéressante et ce grâce aux performances financières de la société durant ces dernières années. Dans le tableau qui suit nous présentons l'évolution des fonds propres de la société durant les trois derniers exercices :



	2 016	2 015	2 014	2 013	2 012	2 011
Capital social ou fonds équivalent	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	22 500 000
Réserves et primes liées au capital	73 648 121	67 681 743	60 574 065	56 280 764	50 970 463	44 793 934
Résultat reporté	1 269 763	1 110 751	2 320 110	1 083 947	813 722	893 200
Capitaux propres avant résultat	99 917 884	93 792 494	87 894 175	82 364 711	76 784 185	68 187 134
Résultat de l'exercice	7 360 229	8 659 012	8 516 049	6 059 950	9 070 225	9 489 666
	107 278 114	102 451 507	96 410 224	88 424 661	85 854 410	77 676 800
Dividendes	2 000 000	2 500 000	<u>2 000 000[1]</u>	<u>3 000 000[2]</u>	3 000 000	3 000 000

7. CONTRÔLE DES COMPTES :

7.1 Rapport du comité permanent d'audit.

Le comité permanent d'audit s'est attardé sur le suivi des travaux d'audit interne et des recommandations des exercices 2016 et antérieurs. Par ailleurs, le comité a validé le planning d'audit interne de l'exercice 2016. Les principales actions engagées sous la supervision du comité sont:

- 1) Travaux de suivi de l'application des recommandations du service d'audit interne relevées dans les rapports d'audit précédemment établis.
- 2) Mission de mise à jour et mise en place du manuel de procédures de la compagnie (Travaux en cours).



- 3) Mission d'assistance et de suivi du paramétrage du fichier XML-V2 sur système, conformément à la réglementation de la loi FATCA pour la génération du reporting-test destiné au ministère des finances.
- 4) Contribution aux travaux d'inventaire de fin d'exercice.

8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

8.1 L'intéressement du personnel, la formation et toute autre forme de développement du capital Humain

La société a fixé une politique de recrutements basée sur deux axes, le besoin des différents services et le maintien d'un niveau minimal de salarié par service pour s'assurer de la qualité des prestations rendues aussi bien en interne qu'en externe . En 2016, la société a continué dans le même esprit et a procédé au recrutement de 4 salariés.

Nombre	Qualification
4	Employé

Concernant les départs en 2016 ;

Nature	Nombre
Départ à la retraite à terme	2
Départ à la retraite anticipée	0
Démission	5



En matière de formation, la société fixe son planning annuel sur la base des besoins exprimés par ses structures, ainsi les actions de formations réalisées en 2015 se présentent comme suit :

Type d'action	Nature	Destinataire	Nombre
Formation diplômante			0
Formation professionnelle	Sécurité Informatique	Informatique	2
	fiscalité	GRH	1
	Gestion des dossiers contentieux	Contentieux	2
	Formations techniques	Divers branches	2
	Ressources Humaines	GRH	3
	Partenariat Privé-Public	Comptabilité	1
	IFRS	Comptabilité	2
	Audit Interne	Auditeur	1



9. ELÉMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE :

- Définition et objectifs de la société en matière de contrôle interne :

Ayant pour objet, la gestion des fonds collectés sous forme de primes, en vue de couvrir les risques de nos assurés, notre stratégie de contrôle interne s'est basée sur trois axes fondamentaux :

- Sécurité des bases de données : dans ce cadre la société n'a cessé de développer son système d'information en vue de minimiser l'intervention humaine et d'automatiser les contrôles aux différents niveaux de traitement de l'information depuis l'offre d'assurance jusqu'à la résiliation ou le fin du contrat. La société s'est dotée ainsi d'une direction informatique qui supervise notre environnement informatique et d'une cellule d'audit interne qui s'attarde sur le respect des procédures. Ces procédures ont été formalisées depuis des années, et font l'objet d'une mise à jour permanente par la cellule d'audit interne.
- sécurité des placements : de part notre savoir faire, et en référence à notre stratégie du groupe, nous avons développé une politique de diversification de notre portefeuille de placements qui assure pour la société ainsi que pour ses assurés un équilibre entre la rentabilité escomptée, la sécurité et la liquidité. Cette diversification a permis à la société d'avoir des bons produits financiers avec une disponibilité suffisante pour avoir des délais d'indemnisation et un service après vente de qualité ;
- Qualité des prestations : le processus qualité est présent tout au long du cycle de vie de notre activité. En effet, nous avons une stratégie d'écoute des besoins du marché. Cette stratégie nous a permis d'offrir une panoplie de prestations à notre clientèle, qui répond à des soucis aussi bien d'un groupe que de l'individu. Par ailleurs, nous attachons une attention particulière au service après vente. Cette attention permet de fidéliser nos clients et de rentabiliser l'aspect technique de nos polices sur la base du rapport sinistres/primes.



- environnement du contrôle interne :

Notre environnement de contrôle interne se base sur les piliers suivant :

- L'automatisme des tâches par la mise en place d'un système intégré ;
- Une organisation du travail qui permet le contrôle systématique des process ;
- Un manuel des procédures détaillées et adopté par les différentes structures ;
- Une structure d'audit interne qui assure des missions récurrentes sur plusieurs aspects de notre activité.

- objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers

La principale politique mise en place en matière de gestion des risques financiers est celle relative à l'adéquation entre la rentabilité, la sécurité et la liquidité des placements. En effet, outre l'aspect technique de notre activité qui est subordonné à notre politique de réassurance, la gestion des placements fait partie des prérogatives les plus délicates au niveau de la société. Ainsi, nous avons décidé de mieux gérer cet aspect par l'instauration d'un comité de placement qui a été activé courant l'année 2012.

Par ailleurs, nous avons eu recours à plusieurs experts sur différents thèmes ayant un lien direct avec la gestion technique et la sécurité informatique.

Charte d'audit Interne

L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à la « C.A.R.T.E » une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide à atteindre les objectifs de la compagnie en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La Cellule d'audit interne a pour rôle d'examiner et d'évaluer le bon fonctionnement, l'efficacité et l'efficience du contrôle interne. Elle doit soumettre ses rapports au Comité d'Audit de la « CARTE ».



Le rôle de l'audit interne dans la « C.A.R.T.E » est d'assister la Direction Générale dans l'exercice de ses responsabilités en lui fournissant des analyses, constats, appréciations, recommandations et commentaires concernant l'ensemble des activités de la compagnie dans le but d'améliorer l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne.

L'Audit Interne s'articule autour de deux axes étroitement liés à savoir le contrôle et le conseil.

□ La mission de contrôle consiste à vérifier:

- Le respect des normes, plans, procédures, lois et réglementations ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et d'exploitation ;
- Les moyens utilisés pour assurer la protection du patrimoine de la « CARTE » et son existence ;
- La régularité des opérations et le respect des procédures ;
- L'application des directives et instructions de la direction générale.

La mission de conseil et d'aide à la décision consiste à apprécier :

- La pertinence du dispositif du contrôle interne ;
- La qualité et la performance du système d'information ;
- L'efficacité de l'organisation et l'utilisation des moyens et ressources de la compagnie ;
- Les moyens mis en place pour l'application de la stratégie et la réalisation, des objectifs définis par la direction générale.

Par ailleurs, la cellule d'audit interne peut mener des missions particulières :

- Le suivi des travaux et recommandations des auditeurs externes ;
- La contribution au titre des marchés de la compagnie ;
- La contribution au titre des travaux de fin d'exercice.



10. FACTEURS DE RISQUE ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

Sommaire

Introduction.....	33
RISQUES STRATÉGIQUES.....	34
RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT COMPÉTITIF.....	37
RISQUES LIÉS AU CAPITAL ET AUX DÉVELOPPEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	38
RISQUE DE DÉGRADATION DE LA NOTATION FINANCIÈRE	39
RISQUES DE SOUSCRIPTION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	39
RISQUES DE MARCHÉ	40
RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	40
RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT	41
RISQUE LIÉ AUX ACTIONS EN PORTEFEUILLE.....	41
RISQUES IMMOBILIERS	41
PERTURBATION DES MARCHÉS FINANCIERS	42
RISQUES DE CHANGE	42
RISQUES DE LIQUIDITÉ.....	43
RISQUES OPÉRATIONNELS.....	44
RISQUES LIÉS AUX PERSONNELS.....	44
RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES ET AUX LOCAUX	44



RISQUES LIÉS AUX PROCESSUS	45
RISQUES LIÉS AUX ÉVÉNEMENTS EXTERNES	45
GESTION DES RISQUES STRATÉGIQUES	46
GESTION DES RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET AYANT UN IMPACT SUR LA STRATÉGIE	46
GESTION DES RISQUES LIÉS AU CAPITAL ET AUX DÉVELOPPEMENTS RÈGLEMENTAIRES.....	47
GESTION DES INTERDÉPENDANCES ET RISQUES D'ACCUMULATION ENTRE LES MARCHÉS.....	47
GESTION DES RISQUES LIÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES	48
RÉTROCESSION ET AUTRES MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES.....	49
GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ	49
GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT.....	50
GESTION DU RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT	50
GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PORTEFEUILLES D' ACTIONS	51
GESTION DU RISQUE DE CHANGE.....	51
GESTION DES RISQUES DE DÉFAUT DE CONTREPARTIE	51
GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ	52
GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS	52



1. INTRODUCTION

L'information relative à la nature et à l'étendue des risques provenant des produits d'assurance et de réassurance, fait partie intégrante des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le CARTE procède régulièrement à des revues des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette partie.

La CARTE a identifié les catégories de risques suivantes : Risques stratégiques, Risques de souscription liés à l'activité de réassurance Non-Vie, Risques de marché, Risques de défaut de contrepartie, Risques de liquidité, Risques opérationnels.

Dans ce qui suit nous allons présenter nos principaux risques et les principales mesures de gestion des risques, les procédures ainsi que les outils de couverture en place ou prévus afin d'identifier les risques, de les évaluer et d'en réduire ou d'en limiter l'impact.

Bien qu'un ensemble de mécanismes de gestion des risques ait été défini et déployé à travers la société afin de prévenir tout impact défavorable significatif des facteurs de risques auxquels il est exposé, il n'y a aucune garantie que ces mécanismes de gestion des risques atteignent le but recherché. Plusieurs des méthodes utilisées pour gérer les risques et les expositions s'appuient en effet sur l'observation des comportements passés des marchés, sur des statistiques fournies par des modèles historiques, ou sur des jugements d'experts. Ainsi, ces méthodes pourraient ne pas donner une image complète des expositions et des risques futurs, qui pourraient être plus importants que ceux estimés dans les modèles, en particulier dans un environnement instable ou un marché volatil. D'autres méthodes de gestion des risques dépendent de l'évaluation des informations publiques ou non publiques, sur les marchés, les clients, les catastrophes ou d'autres sujets. Ces informations pourraient s'avérer imprécises, inexactes, incomplètes ou obsolètes.



CARTE peut également être exposé à des risques émergents, correspondant à des risques nouveaux ou bien à des risques actuels en constante évolution et caractérisés par un haut degré d'incertitude. Ces risques peuvent découler des nombreux changements de l'environnement dans lequel la CARTE opère, comme par exemple : les pratiques professionnelles, les conditions légales, juridiques, réglementaires, sociales, politiques, économiques, financières et environnementales.

Ces risques émergents ou latents peuvent avoir un impact négatif significatif sur les activités notamment en raison d'interprétations des contrats conduisant à des extensions de garantie au-delà de ce que les souscripteurs avaient anticipé (par exemple à travers l'inapplicabilité ou l'interprétation de certaines clauses) ou par une augmentation dans la fréquence ou la sévérité des sinistres. De tels risques peuvent également entraîner des fluctuations plus importantes que prévues de certains indicateurs macro-économiques tels que les taux d'intérêt et le niveau général des prix, ou des perturbations sur les marchés financiers, ayant un impact plus important encore sur l'activité.

Par ailleurs, ces risques peuvent avoir un impact direct sur les opérations de la CARTE, par exemple en générant des dépenses additionnelles imprévues. Les exemples de risques émergents incluent : les cyber-attaques, de nouvelles expériences biomédicales peu voire non contrôlées, le changement climatique, les champs électromagnétiques, les désordres sociaux extrêmes.

2. RISQUES STRATÉGIQUES

Les « risques stratégiques » recouvrent deux différents types de risques : (i) les risques induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques ou le développement de produits d'assurance ou de marchés moins connus, ainsi que les risques financiers et opérationnels liés aux acquisitions, et (ii) les risques qui pourraient entraver la réussite de la stratégie, qu'ils proviennent de facteurs externes, tels qu'un environnement économique défavorable, ou de facteurs internes, tels que certaines causes de risques opérationnels.



Les principaux risques sont la reprise économique incertaine pouvant avoir un impact sur la croissance de la CARTE et le faible niveau de rendement sur les marchés financiers, amplifiant une situation concurrentielle défavorable. Les turbulences des marchés financiers mondiaux et la situation économique d'ensemble peuvent avoir des répercussions importantes sur les activités et les résultats. Une dégradation macroéconomique durable pourrait affecter les activités et les résultats de la CARTE, d'autant plus que l'économie mondiale, toujours convalescente après la crise financière de 2008, reste aujourd'hui vulnérable à la survenance de chocs négatifs de nature économique, financière et géopolitique, alimentés par des tensions et conflits ouverts dans plusieurs régions du monde. En particulier, l'endettement croissant de l'États et celui des entreprises, pourrait donner lieu à des ajustements significatifs dans l'éventualité d'une remontée des taux d'intérêt de la banque centrale. Ainsi, les marchés financiers pourraient connaître une période de très forte volatilité, pouvant engendrer des conséquences adverses, telles qu'une vague de faillites d'entreprises ou bien une crise majeure de liquidité.

La situation des finances publiques reste délicate, et des dégradations de leurs notations sont intervenues. L'économie. Les conditions de refinancement pourraient alors se détériorer dans plusieurs économies et plusieurs secteurs. Cet environnement difficile, ainsi que les perturbations permanentes des marchés, peuvent avoir des répercussions sur la société, pour ses activités d'investissement comme ses activités d'assurance.

Impact sur les activités d'investissement de la CARTE dispose d'un portefeuille d'investissements important. En cas de survenance d'événements extrêmes sur une longue période, tels que des crises mondiales du crédit, CARTE pourrait subir des pertes importantes sur ce portefeuille.

Les Placements des activités d'assurance, qui comporte des analyses des pertes effectives ou potentielles sur les investissements. Même en l'absence de chute des marchés, CARTE reste exposé à un risque significatif de pertes en raison de la volatilité des marchés.

la CARTE dépend également des décisions de ses clients et de la croissance de son volume de primes. En de pareilles circonstances, son volume de primes est susceptible de baisser et sa marge bénéficiaire de s'éroder. Dans un contexte de récession économique caractérisé par une hausse du chômage, une baisse du revenu des ménages, des bénéfices des sociétés, des investissements et de la consommation, la demande pour ses produits et services et pour ceux de ses clients pourrait être affectée. La consommation, l'investissement privé, les dépenses publiques, la volatilité et la solidité des marchés de la dette et des actions,



ainsi que l'inflation sont autant de facteurs qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement économique et les entreprises, et donc sur le volume et la rentabilité des activités de la CARTE.

De plus, CARTE pourrait devoir faire face à une sinistralité plus importante, ou être affecté par une baisse de la demande d'assurances et une augmentation des résiliations de contrats des clients assureurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité actuelle et future de ses activités. Bien que le volume de primes émises ait augmenté régulièrement au cours des exercices précédents, la prolongation de la crise économique pourrait engendrer une baisse des primes émises. Ces évolutions économiques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur la CARTE.

La société est exposée à des déviations prolongées et importantes du niveau général des prix de sa tendance actuelle. La CARTE est exposée au passif à une augmentation significative de l'inflation générale (prix et salaires), qui conduirait à une révision à la hausse des montants des provisions techniques, et en particulier celles des branches à déroulement long, comme la responsabilité civile (médicale notamment) et les dommages corporels automobiles.

De plus, la CARTE est exposé à l'inflation des sinistres au-delà de l'inflation générale, en particulier à travers l'inflation des dédommagements attribués dans les décisions de justice visant notamment les sinistres en responsabilité civile et ceux résultant des dommages corporels. La CARTE est exposée à l'actif à une hausse de l'inflation ou des anticipations d'inflation, qui serait accompagnée d'une hausse des courbes de taux d'intérêt conduisant à la réduction de la valeur de marché des titres obligataires détenus en portefeuille. La hausse de l'inflation, pouvant également avoir un impact sur la solvabilité des émetteurs d'obligations, risque dans certains cas, de se traduire par une augmentation des spreads de crédit. Cela conduirait à une dépréciation de la valeur des titres obligataires des émetteurs concernés. Enfin, selon les conditions macroéconomiques environnantes, une hausse de l'inflation pourrait avoir un impact négatif sur les cours des actions et se traduire par une baisse de la valeur de marché du portefeuille d'actions. Une baisse significative de la valeur de marché du portefeuille d'actifs conduirait à une diminution tout aussi significative des fonds propres.

A l'inverse, la CARTE pourrait être exposée au passif à une période prolongée de déflation qui pourrait exercer une pression défavorable sur les prix du marché de la réassurance et entraîner une baisse de la valeur des primes nouvellement acquises. Une période prolongée de déflation entraînerait une baisse de



la courbe des taux d'intérêt et pourrait ainsi avoir un impact négatif sur le rendement des produits d'investissement à taux fixe. De plus, la déflation pourrait entraîner une baisse des flux futurs de trésorerie des sociétés qui composent le portefeuille d'actions, et, de ce fait, entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Ainsi, une période prolongée de déflation, comme une forte inflation, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la société.

Risques liés à l'incapacité des initiatives adoptées par les États à stabiliser les marchés financiers Les initiatives adoptées par les États pour juguler la crise financière pourraient s'avérer inefficaces et risquent, quelles que soient les circonstances, d'être accompagnées d'autres mesures, notamment l'établissement de nouvelles exigences en matière de capital ou d'une autre nature, susceptibles d'avoir des répercussions importantes et imprévisibles sur les résultats de la société, sa situation financière et ses liquidités. Ces lois ou mécanismes mis en place risquent donc d'avoir des effets importants sur les taux d'intérêt, les taux de change, et en particulier sur la viabilité de la monnaie, ce qui pourrait affecter de façon notable et imprévisible les investissements, ses résultats ainsi que ses liquidités. L'incapacité à appliquer efficacement cette législation et les propositions ou actions associées pourrait également avoir une incidence importante, notamment par le renforcement des contraintes en matière de liquidités disponibles. En cas de détérioration importante des conditions de marché, La CARTE pourrait devoir lever des capitaux supplémentaires ou envisager d'autres transactions afin de renforcer ses fonds propres ou ses liquidités. De telles législations ou des propositions similaires, ainsi que les actions qui les accompagnent comme l'introduction de mesures monétaires ou fiscales, mises en places par des instances de même nature, peuvent ne pas réussir à stabiliser durablement les marchés financiers.

Les finances publiques en Tunisie ne sont pas à l'équilibre et la dette publique reste sur un sentier insoutenable. Dès lors, des tensions liées à certains émetteurs de dettes souveraines pourraient réapparaître, en particulier en cas de nouvelles hausses des taux d'intérêt à long-terme.

3. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT COMPÉTITIF

La CARTE opère dans un secteur d'activité très concurrentiel et pourrait être significativement affecté par la perte de son avantage compétitif ou si des événements majeurs pénalisaient le secteur de la assurance. L'assurance est un secteur d'activité fortement concurrentiel. A l'instar des autres assureurs, le



positionnement de la CARTE sur le marché de l'assurance dépend de plusieurs facteurs, tels que la perception de sa solidité financière par les agences de notation, son expertise en matière de souscription, sa réputation, son expérience dans les secteurs où il opère, le montant des primes facturées, la qualité des solutions d'assurance proposées et les services offerts notamment en matière de règlement et de paiement des sinistres.

Sur le marché, la CARTE est en concurrence avec de nombreux assureurs locaux et internationaux, dont certains ont une part de marché supérieure à celle de la CARTE, des ressources financières plus importantes, peuvent s'appuyer sur un soutien étatique, et bénéficient éventuellement de meilleures notations par les agences de notation financière. CARTE est ainsi exposé au risque de voir sa position concurrentielle affaiblie. En particulier, lorsque la capacité de d'assurance disponible sur les marchés, via les assureurs traditionnels ou via les marchés de capitaux, est supérieure à la demande provenant des compagnies, les compagnies d'assurance concurrentes, notamment celles disposant d'une meilleure notation financière, ainsi que d'autres concurrents sur les marchés alternatifs de capitaux, peuvent s'avérer mieux placés pour conclure de nouveaux contrats et gagner des parts de marché au détriment de la CARTE.

4. RISQUES LIÉS AU CAPITAL ET AUX DÉVELOPPEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Risques liés au capital Le capital pourrait ne pas être complètement fongible entre différentes entités juridiques, ce qui pourrait engendrer des conséquences négatives pour ces entités Les entités juridiques de la CARTE doivent respecter les contraintes de capital réglementaire définies par les différents régulateurs locaux. Certaines entités pourraient faire face à des contraintes réglementaires locales qui, dans certaines circonstances, pourraient limiter la capacité de la CARTE à transférer du capital d'une entité vers une autre et notamment d'une filiale ou succursale vers une autre, ou vers la société mère. Cela pourrait avoir des conséquences négatives pour l'entité concernée, et ainsi avoir un impact défavorable significatif sur la CARTE.



5. RISQUE DE DÉGRADATION DE LA NOTATION FINANCIÈRE

La notation financière est particulièrement importante pour toutes les sociétés d'assurance, y compris pour CARTE, car les assurés souhaitent assurer leurs risques auprès de sociétés ayant une solidité financière satisfaisante. Certains clients de la CARTE ont un modèle de capital ou des critères d'assurance qui sont soumis à des exigences réglementaires de capital ou prennent en compte la notation financière de leurs assureurs.

Si la notation venait à être abaissée, les clients pourraient être forcés d'augmenter leur besoin en capital pour le risque de contrepartie associé à la CARTE. Cela se traduirait pour CARTE par une perte de compétitivité.

6. RISQUES DE SOUSCRIPTION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Le risque principal encouru par la CARTE du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités ou la cadence de paiement de ceux-ci diffèrent des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, le montant des indemnités versées, l'évolution des sinistres à développement long, les tendances de mortalité à long terme, ainsi que d'autres facteurs externes sont tous hors du contrôle de la CARTE. En outre, celui-ci est tributaire de la qualité des clients assurés, de la qualité de la gestion des sinistres et des données fournies par elles.

Au regard de ces incertitudes, la CARTE s'efforce de veiller à ce que ses provisions soient suffisantes pour couvrir ses engagements. En règle générale, l'aptitude de la CARTE à accroître ou à maintenir ses portefeuilles dans les segments d'assurance et de réassurance dans lesquels elle opère dépend de facteurs externes tels que les pratiques professionnelles, le contexte législatif, juridique, social, politique économique, financier et environnemental. Ces facteurs créent des incertitudes et peuvent avoir un impact défavorable sur l'activité de la CARTE en raison d'un changement dans l'interprétation d'un contrat, entraînant une extension du périmètre de la couverture d'assurance (par exemple via l'inapplicabilité ou l'interprétation de certaines clauses) ou une augmentation de la fréquence et/ou de la sévérité des sinistres au-delà de ce qui était attendu au moment de la souscription du contrat.



CARTE réduit ses risques de souscription liés aux activités d'assurance via l'achat d'instruments de couverture, tant sur le marché de la rétrocession traditionnelle que sur les marchés de capitaux à travers des solutions alternatives de transfert de risques. Néanmoins, CARTE est exposée au risque de ne pas pouvoir rétrocéder ses passifs à des termes et conditions économiquement viables dans le futur.

7. RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier du fait des variations des marchés financiers et des variables macroéconomiques.

7.1. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêt sont très sensibles à certains facteurs externes comme par exemple les politiques monétaires et budgétaires, l'environnement économique et politique national et international et l'aversion au risque des agents économiques. Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation de la valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier du fait des fluctuations des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont des conséquences directes à la fois sur la valeur de marché et sur la rentabilité des investissements, dans la mesure où le niveau des plus-values et moins-values latentes, ainsi que la rentabilité des titres détenus en portefeuille dépendent tous deux du niveau des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux variables génèrent un risque lié aux flux de trésorerie tandis que les instruments financiers à taux fixes génèrent un risque de fluctuation de la juste valeur.

En période de baisse des taux d'intérêt, les revenus issus des investissements sont susceptibles de diminuer en raison de l'investissement des liquidités et le réinvestissement des rachats à des taux inférieurs à ceux du portefeuille déjà constitué (effet dilutif des nouveaux investissements). Pendant de telles périodes, il y a un risque que les objectifs de rentabilité de la CARTE ne soient pas atteints. Dans le cas des obligations rachetables, pour lesquelles l'émetteur dispose d'une option de procéder au remboursement des titres obligataires avant la date d'échéance, la probabilité augmente pour CARTE de devoir réinvestir les



montants remboursés à des taux moins rémunérateurs. Inversement, une hausse des taux d'intérêts pourrait entraîner une baisse de la valeur de marché des produits à revenus fixes de la CARTE. En cas de besoin de liquidités, la CARTE pourrait être forcée de vendre des titres à revenus fixes, ce qui pourrait engendrer une perte de capital pour la société.

7.2. RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT

Le risque de spread de crédit est le risque de détérioration du risque de contrepartie d'un émetteur ou d'un emprunteur pouvant entraîner un déclin de la valeur des obligations qu'il a émises. Les variations de spread de crédit ont un impact direct sur la valeur de marché des investissements obligataires et des prêts, et donc sur le niveau des plus-values ou moins-values latentes des titres détenus en portefeuille.

7.2.1. RISQUE LIÉ AUX ACTIONS EN PORTEFEUILLE

Le prix d'une action est susceptible d'être affecté par des risques qui affectent l'ensemble du marché (incertitudes concernant les conditions économiques en général, telles que les variations des anticipations de croissance, d'inflation, d'évolution des taux d'intérêt, le risque souverain, etc.) et/ou par des risques qui influent sur un seul actif ou sur un petit nombre d'actifs (risque spécifique ou idiosyncratique). Cela pourrait entraîner une réduction de la valeur des actions détenues par la CARTE et pourrait avoir un impact sur les plus-values et moins-values latentes en capital. Une baisse généralisée et durable des marchés d'actions pourrait conduire à une dépréciation de son portefeuille de titres. Une telle dépréciation affecterait son résultat net. L'exposition au marché des actions résulte essentiellement d'achats de titres en direct et de stratégies convexes comme les obligations convertibles.

7.2.2. RISQUES IMMOBILIERS

Les risques immobiliers proviennent d'une variation de la valorisation des actifs, détenus directement ou à travers des fonds, sur les marchés immobiliers, ainsi que d'un changement des conditions sur le marché de la location. Les revenus locatifs du portefeuille immobilier sont exposés à la variation des indices



sur lesquels sont indexés les loyers, ainsi qu'aux risques du marché locatif (variation de l'offre et de la demande, évolution des taux de vacance, impact sur les valeurs locatives ou de renouvellement) et de défaut de locataires.

7.2.3. PERTURBATION DES MARCHÉS FINANCIERS

Les marchés financiers restent empreints d'incertitude, ce qui expose la CARTE à des risques financiers significatifs liés notamment aux évolutions des variables macroéconomiques, de l'inflation, des taux d'intérêt et des dettes souveraines, des spreads de crédit, des marchés d'actions, des matières premières, des taux de change ou des valeurs immobilières, mais également aux changements de modèles des agences de notation. CARTE peut également avoir à faire face à une dégradation de la solidité financière ou de la notation de certains émetteurs.

7.2.4. RISQUES DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur, les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou le montant inscrit au bilan, subissent des fluctuations dues aux variations des taux de change. Le Risque de transaction: Les fluctuations des taux de change peuvent avoir des conséquences sur le résultat net de la CARTE du fait du résultat de la conversion des transactions en devises étrangères, du règlement des soldes en devises étrangères, ainsi que d'une absence de congruence entre passifs et actifs en devises étrangères. Dans ce cas, et en vue de réduire l'impact d'une absence de congruence, CARTE applique le principe de congruence. Néanmoins, une congruence parfaite ne peut être atteinte, pouvant dès lors entraîner un gain ou une perte potentielle en cas de variations des taux de change.



7.3. RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les risques de liquidité surviennent lorsque les liquidités de la CARTE ne suffisent plus à couvrir les besoins de liquidité. Ce manque de liquidité peut résulter : D'une déviation des besoins de liquidité constatés par rapport aux besoins de liquidité anticipés à court, moyen et long termes D'une déviation des liquidités disponibles anticipées, par exemple en raison de résultats défavorables de l'activité

BESOINS DE LIQUIDITÉ la CARTE utilise des liquidités pour payer les sinistres, ses dépenses de fonctionnement, les intérêts sur sa dette, les dividendes déclarés sur son capital, et pour remplacer certains engagements arrivés à maturité. En cas de sinistres catastrophiques en particulier, il peut être amené à régler dans un laps de temps réduit des montants supérieurs aux liquidités disponibles en trésorerie. La capacité de la CARTE à accéder à des sources externes de liquidité peut être limitée du fait de conditions défavorables sur les marchés de capitaux et de crédits. Sans une liquidité suffisante, CARTE pourrait être contraint de réduire ses opérations, ce qui restreindrait ses activités. Les principales sources internes de liquidité, dont la plupart est constituée de cash ou d'actifs liquides, sont les primes d'assurance, les revenus des portefeuilles d'investissements et des autres actifs.

SOURCES DE LIQUIDITÉ Les sources externes de liquidité sur les marchés en période normale de fonctionnement incluent, entre autres, des instruments à court et long termes, dont des agréments de rachats, des effets de commerce, de la dette à moyen et long termes, des parts de capital et des fonds propres.

Les risques de liquidité seraient accrus en cas de volatilité ou de perturbation extrême des marchés de capitaux et de crédits, dans la mesure où la CARTE serait contraint de vendre une partie importante de ses actifs dans des courts délais et à des termes défavorables, et ce d'autant plus, dans la situation où les ressources internes de la CARTE ne satisferaient pas ses besoins de liquidités.

De même, l'accès au capital pourrait être réduit si un régulateur ou une agence de notation prenait des mesures susceptibles de pénaliser la CARTE sur les marchés de capitaux. La liquidité de certaines classes d'actifs détenues par la CARTE pourrait être également impactée par un changement réglementaire ou de l'évolution des politiques monétaires non conventionnelles. Et dans ce cas, la CARTE pourrait ne pas obtenir de financements additionnels ou dans des termes défavorables



8. RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont inhérents à toute activité, y compris celle de la CARTE . Les risques opérationnels peuvent être divisés en quatre catégories décrites ci-dessous: risques liés au personnel, risques liés aux systèmes ou aux locaux, risques liés aux processus et risques liés aux événements externes.

8.1. RISQUES LIÉS AUX PERSONNELS

Les risques liés aux personnels peuvent provenir : De l'incapacité de la CARTE à attirer ou retenir des personnes clés, ou la perte d'informations/compétences cruciales concentrées chez une seule personne, ou au sein d'une même équipe ; D'incidents dus à des erreurs ou au non-respect des instructions, guidelines, ou politiques ; D'un acte de malveillance d'un ou plusieurs membres du personnel mandaté par la CARTE utilisant son autorisation d'accès aux bureaux de la CARTE ou à ses systèmes pour tirer profit des actifs de la CARTE pour son bénéfice personnel (par exemple à travers le détournement d'actifs, l'évasion fiscale, des erreurs intentionnelles sur les positions de la CARTE , des actes de corruption) ; De dommages intentionnels causés par un membre du personnel ou une personne externe à la Société, aux actifs de la CARTE (y compris des données) nécessaires au bon déroulement de ses activités, entraînant des coûts de réparation importants (afin de reconstituer les bases de données et systèmes endommagés).

8.2. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES ET AUX LOCAUX

Les risques liés aux systèmes peuvent provenir : D'un dysfonctionnement ou d'une panne majeure des systèmes IT de la CARTE , d'une coupure de courant, de perturbations dues à des virus, d'attaques par des pirates informatiques et du vol de données. Ce genre d'incidents peut survenir au sein de l'environnement la CARTE , mais également au sein d'une partie tierce fournissant des services ou des données à la CARTE ; Une interruption de l'un des systèmes IT de la CARTE entraînant une perte de données, des délais dans le service rendu, ou une perte d'efficacité des équipes, qui pourrait ensuite générer des coûts de réparation importants, une perte des contrats ou une dégradation de la réputation de la société(par exemple, délai dans la reconnaissance et l'analyse d'un



développement de marché défavorable). L'interruption de ces systèmes pourrait également avoir un impact défavorable sur les activités commerciales de la société, incluant la souscription, la tarification, le provisionnement, la gestion des primes et des sinistres, le support commercial et la gestion d'actifs ;

8.3. RISQUES LIÉS AUX PROCESSUS

Les politiques et procédures (y compris les contrôles) de gestion des risques déployés au sein de la CARTE pourraient être inadaptés ou insuffisants. En particulier, une charge de travail additionnelle, en plus des activités normalement prévues, pourrait réduire l'efficacité de certains processus et contrôles. À titre d'exemple, la création d'une nouvelle entité ou le développement d'une nouvelle branche d'activité pourrait entraîner une accumulation de risques opérationnels. Dans la mesure où la CARTE reste responsable des engagements pris et services contractés vis-à-vis de ses clients, une mauvaise gestion de la relation client ou un niveau de service et/ou une qualité de produit fourni par la CARTE inférieure aux attentes, pourrait entraîner une perte de relations client rentables pour la société. Par ailleurs, la CARTE pourrait être impliquée dans une procédure judiciaire ou administrative, en raison de la dénonciation par une partie tierce ou en interne des termes d'un contrat, pouvant avoir une issue défavorable pour la CARTE. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la CARTE a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la CARTE. Certains processus de la CARTE ou de ses filiales sont en partie ou entièrement sous-traités (outsourcing). Une défaillance des processus externalisés pourrait également entraîner des pertes directes pour la CARTE et d'autres incidents opérationnels.

8.4. RISQUES LIÉS AUX ÉVÉNEMENTS EXTERNES

la CARTE peut être exposée à un environnement défavorable tel que des exigences réglementaires accrues ou en évolution pouvant potentiellement mettre en danger son modèle commercial. Par ailleurs, en tant que la CARTE, la CARTE doit également prendre en compte la superposition des lois et réglementations



nationales et internationales. Cela inclut l'ensemble des sanctions économiques, anti-corruption et anti-terrorisme ainsi que les réglementations applicables à ses opérations, telles que les lois et réglementations en matière d'anti-blanchiment et de lutte contre la corruption, notamment au Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) qui interdit notamment le versement de commissions occultes ou tout cadeau d'une valeur déraisonnable à des gouvernements ou à des fonctionnaires étrangers. Le niveau des exigences légales, réglementaires, fiscales ou encore comptable dépend de plusieurs facteurs dont le type d'activité (activité d'assurance directe ou activité de réassurance), le pays, et la structure juridique de l'entité représentative de la CARTE. La multiplicité d'environnements réglementaires différents dans lesquels CARTE opère, ainsi que les changements réglementaires actuels et futurs augmentent la complexité et les risques associés aux processus de la société. N'importe quel manquement à ces exigences légales réglementaires ou comptables pourrait exposer la CARTE à un risque juridique, à des amendes, à des actions collectives, à des corrections comptables ou à des restrictions d'activité.

9. GESTION DES RISQUES STRATÉGIQUES

Tous les risques stratégiques sont contrôlés par le biais d'une approche dédiée de planification stratégique et de mécanismes de reporting spécifiques aux principaux organes de gouvernance. Certains risques présentés ci-dessous ont un impact sur d'autres catégories de risque.

9.1. GESTION DES RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET AYANT UN IMPACT SUR LA STRATÉGIE

Les risques macro-économiques sont suivis via un ensemble de mécanismes de reporting réguliers liés aux risques, incluant des analyses complémentaires et ad-hoc sur des risques spécifiques. Les impacts potentiels sur le profil de risque de la CARTE sont gérés via un ensemble de mécanismes de gestion des risques spécifiques ou transverses.



9.2. GESTION DES RISQUES LIÉS AU CAPITAL ET AUX DÉVELOPPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

La Gestion des risques liés au capital Les risques liés au capital sont gérés suivant des principes et des processus spécifiques à la CARTE. la CARTE assure une fongibilité du capital à travers : Un nombre réduit de filiales, ce qui permet d'accroître la fongibilité tout en garantissant une présence commerciale sur place. Une supervision intégrée des contraintes réglementaires au niveau de la CARTE et une allocation optimale du capital. LA CARTE gère l'allocation et la fongibilité de son capital entre ses filiales en tenant compte des contraintes juridiques et réglementaires locales. Dans son activité quotidienne, LA CARTE exploite un ensemble d'outils au cœur de l'activité de réassurance (tels que la rétrocession intra- la CARTE , les financements intra- la CARTE , les transferts de portefeuille, le transfert de capital, les dépôts de garantie). Gestion des risques liés aux développements légaux et réglementaires LA CARTE gère les développements légaux et réglementaires qui pourraient avoir un impact sur le la CARTE , en prenant une position active vis-à-vis des exigences auxquelles il est soumis ou pourrait être soumis dans les juridictions dans lesquelles il opère et auxquelles il se prépare dans les temps impartis à leur mise en œuvre. Gestion des risques liés aux provisions techniques. Les risques propres à l'administration des contrats font l'objet de contrôles réalisés au niveau des filiales et succursales. Les systèmes informatiques intègrent de multiples contrôles automatiques et des outils de contrôle complémentaires. Un suivi trimestriel des résultats techniques est assuré par région et par branche d'activité. Le Comité des Risques est organisé trimestriellement. Ce comité est chargé de procéder à une revue des principaux risques auxquels la CARTE est exposée.

9.3. GESTION DES INTERDÉPENDANCES ET RISQUES D'ACCUMULATION ENTRE LES MARCHÉS

La CARTE vise à diversifier son activité et suivre ses principaux risques d'accumulation et zones d'interdépendances entre ses activités, via la mise en place de processus de suivi et de reporting des risques réguliers. La CARTE gère son exposition aux catastrophes au travers de pratiques de souscription sélectives, notamment en limitant son exposition à certains événements dans certaines zones géographiques, en contrôlant l'accumulation des risques à l'échelle régionale et en rétrocédant une partie de ces risques à des réassureurs triés sur le volet.

9.4. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES

L'adéquation des provisions sont contrôlées sur une base trimestrielle, au niveau des divisions par les actuaires internes et au niveau de la CARTE par l'Actuaire en chef de la CARTE qui apprécie l'adéquation globale des provisions et établit un rapport à l'attention du Comité de gestion des risques et du Comité des comptes et de l'audit. Par ailleurs, des cabinets externes revoient régulièrement les réserves des activités Non-Vie. Si nécessaire, des audits internes de portefeuilles sont effectués. Les actuaires en chef des divisions sont responsables de la revue des provisions au niveau de leur division respective, afin d'assurer la pertinence des méthodes de provisionnement et de renforcer la gouvernance autour du provisionnement. L'Actuaire en chef de la CARTE contrôle la validation indépendante ainsi que la fiabilité et l'homogénéité des outils, processus et hypothèses utilisés. Le risque d'insuffisance de provisions est minimisé par un processus de provisionnement défini au niveau de la CARTE et strictement contrôlé, une forte diversification du portefeuille, des règles prudentes de provisionnement, des outils de provisionnement précis et des méthodes actuarielles de pointe et de référence appliquées par des professionnels hautement qualifiés, et ce, en toute transparence interne comme externe.

Le contrôle des réserves par les actuaires est centré autour de trois mécanismes : Un suivi trimestriel des évolutions de la sinistralité et une revue des réserves de chaque segment, grâce à des procédures de reporting adéquates. Une analyse actuarielle interne annuelle, comportant une revue de tous les segments ainsi qu'une analyse complète des segments susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan de la CARTE. Cette analyse est effectuée par les actuaires en charge des réserves. Ces analyses font l'objet d'un rapport actuariel annuel. Des revues externes régulières sur l'adéquation des réserves sont effectuées incluant celles liées aux contraintes réglementaires locales. La CARTE revoit régulièrement ses méthodes d'évaluation des provisions pour sinistres à payer et IBNR. Toutefois, comme mentionné précédemment, il est difficile d'évaluer précisément le montant des provisions nécessaires, notamment du fait de l'évolution de l'environnement juridique susceptible d'affecter le développement des provisions. Lorsqu'un client déclare un sinistre, les services de gestion des sinistres établissent des provisions correspondant au montant estimé du règlement final du sinistre. Cette estimation est fondée sur les méthodes d'évaluation propres à la CARTE. Ces provisions éventuelles en plus ou en moins sont décidées en fonction de divers critères tels que l'engagement de la CARTE, la gravité du sinistre et la perception de service gestionnaire quant à la qualité de la gestion des sinistres par le client. En conformité avec les



contraintes réglementaires applicables et en accord avec les pratiques de l'industrie, la CARTE constitue ainsi, outre les provisions pour sinistres à payer, des provisions IBNR.

9.4.1. RÉTROCESSION ET AUTRES MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES

Le niveau de rétrocession retenu chaque année veille à garantir que le profil de risque net de la CARTE reste aligné sur l'appétit au risque. La CARTE vise à diversifier les instruments de rétrocession et de réduction des risques, ainsi que les contreparties afin de tirer profit des différentes sources de capacités sur le marché. Cela permet à la rétrocession et aux autres instruments de réduction des risques d'apporter des mesures de protection complémentaires avec une efficacité optimale et de limiter la dépendance de la CARTE vis-à-vis d'un nombre limité de contreparties. Au-delà des couvertures de rétrocession, achetées pour l'ensemble des principales branches d'activité, la CARTE a mis en place une stratégie de protection du capital qui combine les solutions suivantes : La rétrocession traditionnelle (proportionnelle ou non-proportionnelle) ; Les solutions alternatives de transfert de risque (rétrocession collatéralisée, Insurance-Linked Securities incluant des obligations catastrophe ou des contrats de transfert du risque de mortalité extrême et des sidecars) ; L'excédent de capital, la CARTE ayant défini une échelle de solvabilité avec des niveaux de capital « tampon » clairement définis visant à protéger la franchise de la société; Les solutions de capital contingent, conçus comme des outils de dernier recours, visant à partiellement réapprovisionner la CARTE en capital en cas d'événements prédéfinis et ayant une probabilité extrêmement faible de se produire.

9.5. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

La CARTE applique le principe de prudence à la gestion de ses portefeuilles d'investissement et porte une attention particulière à plusieurs critères de sélection, notamment l'appréciation des émetteurs tant en interne que par les agences de notation, ainsi qu'à la liquidité attachée aux titres achetés. Les lignes directrices en matière d'investissement, approuvées par le Comité Placement et fournies aux gestionnaires d'actifs internes et externes, définissent l'univers et les limites d'investissement, y compris les limites de concentration. L'allocation stratégique d'actifs définit les limites par classe d'actifs et est approuvée par



le Conseil d'Administration. Le positionnement du portefeuille, au sein de ces limites, est défini par le Comité d'Investissement. Les expositions aux risques majeurs sont régulièrement suivies et des stress tests servent à mesurer l'impact de scénarios paramétriques sur le portefeuille d'investissement. Ces scénarios incluent des changements de taux d'intérêt, du niveau général des prix, des valeurs sur le marché des actions, des spreads de crédit et du marché de l'immobilier. L'analyse de sensibilité du portefeuille à ces risques est un outil important de mesure et de pilotage, pouvant donner lieu à des décisions de réallocation ou de couverture du portefeuille.

9.5.1. GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'objectif de la CARTE est de maintenir dans des proportions appropriées des instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Cet objectif prend en compte la durée des actifs financiers. La gestion du risque de taux d'intérêt au sein de la CARTE s'effectue principalement à deux niveaux. Au niveau de chaque entité, la CARTE prend en compte les contraintes locales réglementaires et comptables. Au niveau de la société, les portefeuilles d'investissement sont passés en revue afin d'identifier le niveau global de risque et de rendement. La CARTE dispose d'outils analytiques lui permettant de piloter à la fois son allocation stratégique et sa déclinaison locale. Par ailleurs, le société procède généralement une fois par semaine à l'analyse de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

9.5.2. GESTION DU RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT

Les limites d'exposition par contrepartie sont définies dans les guidelines d'investissement. Les risques de crédit sont suivis au niveau management. La notation financière moyenne du portefeuille et la distribution de ces notations sont étroitement suivies. Les limites de concentration permettent d'assurer une bonne diversification entre émetteurs et autres contreparties.



9.5.3. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PORTEFEUILLES D' ACTIONS

L'objectif de la CARTE est de développer et gérer un portefeuille d'actions diversifié et de haute qualité. La stratégie de sélection du portefeuille d'action de la CARTE est principalement basée sur une analyse bottom-up avec l'objectif de développer un portefeuille diversifié composé d'actions, d'OPCVM, et d'obligations convertibles. Du fait de la volatilité inhérente des actions, cette classe d'actif (à la fois les positions directes et les OPCVM) est suivie quotidiennement, facilitant des arbitrages rapides ou des décisions de réallocation du portefeuille. Au niveau de la CARTE, l'exposition aux actions est décidée et revue au moins tous les trimestres lors des Comités d'investissement de la CARTE. Le risque action est également encadré par une exposition maximale définie par valeur ou par OPCVM et revue régulièrement (l'exposition sur une valeur à large capitalisation sera généralement supérieure à l'exposition sur une valeur à capitalisation moyenne). Les ratios de détention sur OPCVM sont également revus régulièrement, sur la base de l'inventaire du portefeuille d'OPCVM.

9.5.4. GESTION DU RISQUE DE CHANGE

la CARTE retient une approche de couverture naturelle du bilan avec un objectif de congruence des actifs et des passifs monétaires dans chaque devise. Ainsi, la fluctuation des taux de change n'a pas d'impact significatif sur le résultat net. La politique actuelle de la CARTE est d'effectuer une analyse régulière de la position monétaire nette par devise et de réaliser, lorsque c'est approprié, soit des arbitrages au comptant, soit de mettre en place des couvertures à terme.

9.5.5. GESTION DES RISQUES DE DÉFAUT DE CONTREPARTIE

Le risque de défaut de contrepartie est activement suivi et géré par LA CARTE. Les processus de gestion des différents types de risques et les méthodes utilisées pour les mesurer sont décrits ci-dessous.



9.6. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Horizon temporel et transférabilité Les positions de liquidité sont étroitement suivies au regard de deux perspectives : horizon temporel et transférabilité. Horizon temporel la CARTE évalue les risques de liquidité provenant à la fois des besoins à court et à long terme. la CARTE gère ces risques via différents mécanismes qui prennent en compte : Les actions à mettre en œuvre par les activités d'assurance afin de prendre en compte le risque de liquidité.

La pertinence de la composition des actifs en termes de nature d'actif, de duration et de liquidité en vue de pouvoir répondre aux engagements de la CARTE au moment où ils se réalisent. La gestion des liquidités à court terme, ou 'cash management', incluent la gestion des besoins de trésorerie courante dans des conditions normales de marché. Les besoins de liquidité à long terme doivent être évalués de manière à tenir compte des possibilités de changements significatifs, défavorables et inattendus des conditions de marché, dans lesquelles les actifs pourraient ne pas être vendus à leur valeur actuelle de marché. la CARTE a défini une méthodologie interne d'évaluation du niveau des actifs liquides, ou 'liquid free assets', à savoir les actifs non nantis, qui pourraient être vendus dans un laps de temps restreint. Transférabilité De plus, la CARTE suit le niveau de transférabilité des 'liquid free assets' entre les entités, en fonction des contraintes locales et réglementaires. Le la CARTE a obtenu des facilités de crédit de plusieurs institutions bancaires afin de soutenir l'activité de réassurance de diverses filiales.

10. GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

L'approche de la gestion des risques opérationnels est basée sur les deux principes suivants : Exhaustivité : assurer une vue complète de l'ensemble des risques opérationnels auxquels la CARTE est exposée ; Proportionnalité : une fois les risques opérationnels identifiés, la Direction doit mettre en place des réponses, définir des procédures et allouer des ressources appropriées et proportionnées aux risques, en se concentrant sur les plus importants. Les responsables des processus ont la charge de gérer les risques opérationnels au sein de leurs processus. Afin de veiller à l'application des meilleurs standards, la CARTE s'appuie sur des équipes hautement qualifiées pour gérer les processus, ainsi que les risques au sein de ces processus. Afin d'apporter un soutien au



personnel en charge du suivi, la CARTE a développé des standards de contrôle interne. D'après ces standards, les responsables des processus devraient être en position d'identifier les risques opérationnels critiques au sein des processus assignés à leurs domaines de responsabilité. Les responsables des processus définissent, mettent en place et opèrent les principaux contrôles de manière appropriée, et maintiennent le niveau de risque net en-deçà ou à un niveau de dommages potentiels jugé acceptable. Au niveau de la CARTE, pour chaque catégorie de risque opérationnel, des experts collectent des informations pertinentes, s'appuient sur des études internes, et produisent une synthèse qualitative et quantitative des risques opérationnels. Lorsque cela est pertinent, ces experts développent des indicateurs clés de risques, avec le soutien du département Risk Management. La CARTE a également mis en place un dispositif de reporting régulier sur les risques et mécanismes de gestion associés. Cette revue par le Comité des risques permet d'assurer un suivi des risques ou incidents opérationnels, ainsi que des mesures prises pour les traiter. Au niveau des entités légales, et en fonction des exigences locales, des processus spécifiques de gestion des risques opérationnels sont définis lorsque cela est pertinent. En outre, de par sa fonction, le département d'Audit Interne de la CARTE, contribue également de manière significative à assurer l'exhaustivité de l'identification des risques opérationnels. En ce qui concerne les processus externalisés, la CARTE restant responsable devant ses clients, une politique dédiée a été mise en œuvre afin de définir les exigences à fixer dans le choix d'un prestataire, et dans la qualité de la prestation attendue. Pour les risques susceptibles d'évoluer de manière très rapide, telles que les fraudes externes, la CARTE adapte régulièrement sa gestion des risques, par exemple en mettant en place des formations dédiées et en envoyant des rappels réguliers et des instructions détaillées à ses employés.